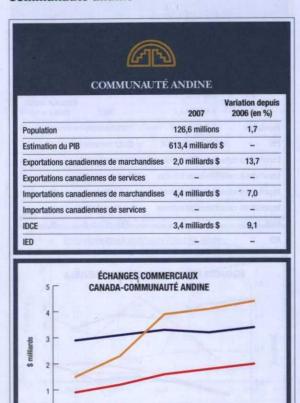
Chapitre 9 Accès aux marchés :

Amérique latine et Caraïbes

L'année 2007 a marqué le 10^e anniversaire de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), pierre angulaire de nos importantes relations bilatérales avec ce pays, qui possède l'une des économies les plus ouvertes et les plus stables de la région. En raison du réseau d'ALE qu'il a signés avec d'autres pays, de nombreuses entreprises canadiennes considèrent le Chili comme une porte d'entrée vers les autres marchés de la région. Le commerce bilatéral de marchandises a plus que triplé depuis 1997¹⁰ et le Chili occupe le deuxième rang, après le Brésil, parmi les destinations de ces importations dans la région. D'après les statistiques chiliennes, le Canada a été la source la plus importante de nouveaux investissements au Chili au cours des trois dernières années; il occupe le troisième rang, derrière les États-Unis et l'Espagne, pour ce qui est du stock d'investissement cumulatif.

Les négociations engagées sur de nouveaux chapitres de l'ALECC consacrés aux marchés publics et aux services financiers ont pris fin et sont en attente de ratification. Le cadre de partenariat Canada-Chili, signé en juillet 2007 par le premier ministre Harper et la présidente Bachelet, encourage les deux pays à conclure des protocoles d'entente sur la coopération scientifique et technologique et la promotion des investissements bilatéraux.

Communauté andine



Le Canada a tenu quatre cycles de négociations avec le Pérou et la Colombie et mené à bien les pourparlers avec le Pérou (voir le chapitre 4). La Colombie et le Pérou ont bouclé les négociations de libre-échange avec les États-Unis, principal concurrent commercial du Canada dans la région. L'ALE entre les États-Unis et le Pérou a été ratifié.

2004

2005

-- IED (S.O.)

2006

Comme l'ALE avec le Chili est entré en vigueur en 1997, ce sont les données de 1996 qui servent de référence ici (car en 1997 les échanges bilatéraux se déroulaient déjà sous l'ALE).